

EVOLIS

Société Anonyme au capital de 417.665,60 €
Siège social : 14, avenue de la Fontaine
Z.I. Angers Beaucouzé
49070 BEAUCOUZE
428 564 710 RCS ANGERS

EXPOSE SOMMAIRE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE EVOLIS PENDANT L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Activité de la société

Au titre de l'exercice social clos le 31 décembre 2021, le chiffre d'affaires est en hausse par rapport à l'exercice précédent et s'établit à 69.261.095 euros contre 61.665.083 euros pour 2020.

Le résultat financier est positif et s'élève à 1.265.930 euros contre (4.486.612) euros en 2020.

Ce résultat financier est notamment composé de reprises de provisions pour un montant de 978.290 € et de différences positives de change de 781.583 euros.

L'exercice social se solde par un bénéfice de 7.740.713 euros, contre 1.192.950 euros au titre de l'exercice précédent.

Progrès réalisés et difficultés rencontrées au cours du dernier exercice

Le groupe a vu son volume d'affaires impacté au cours de l'exercice en raison de la pandémie de la COVID 19. Nous constatons une reprise de l'activité sur la deuxième partie de l'année. Le chiffre d'affaires augmente d'environ 12 %.

Le résultat d'exploitation est en hausse de 56,8 % s'élevant à 9.513.269 euros contre 6.065.221 euros pour l'exercice précédent.

Nous vous rappelons qu'aucune augmentation de capital n'est intervenue au cours de l'exercice 2021. Malgré le contexte de la crise sanitaire du COVID-19, et compte tenu des bonnes performances sur le second semestre 2021, il a été décidé de sortir de l'APC (Accord de Performance Collective signé le 08 Octobre 2020). Pour rappel, afin d'atténuer l'impact de la pandémie de la COVID-19 sur ses comptes, la société Evolis avait dans ce cadre mis en place une révision des rémunérations des dirigeants et de l'ensemble du personnel.

Par ailleurs, il est rappelé que la Société a choisi de modifier le rythme de comptabilisation des charges relatives aux indemnités de fin de carrière conformément à la recommandation n°2013-02 mise à jour par l'ANC en novembre 2021. Ce changement implique de calculer différemment les engagements relatifs à certains régimes à prestations définies s'appliquant à tous les régimes à prestations définies dès lors que les circonstances suivantes sont réunies :

- Les avantages sont conditionnés à la présence du bénéficiaire au moment de son départ en retraite ;
- Les avantages sont corrélés à l'ancienneté ;
- Les avantages sont plafonnés.

Dans le cadre de l'application de cette recommandation, le groupe a procédé au recalcul des indemnités de départ à la retraite. Ce changement de méthode comptable implique des impacts sur les états financiers, et spécifiquement une diminution de l'engagement de 507.949 euros avec impact en report à nouveau (diminution des provisions pour charges à hauteur de 507.949 euros et affectation corrélative en report à nouveau).

Par ailleurs, il est rappelé que la Société a acquis par acte notarié, en date du 13 juillet 2021, un terrain à construire pour une valeur de 240 000 EUR hors taxes, en bordure mitoyenne avec le site de production actuel. Dans ce cadre, la société EVOLIS est tenue de procéder à la construction (parking, bâti...) dans un délai de 4 ans, soit avant le 12 juillet 2025. Dans l'éventualité où la réalisation ne se faisait pas dans ce délai, la vente serait annulée avec le versement de dommages et intérêts au profit du vendeur à hauteur de 10% du prix de vente soit 24 000 EUR.

Evolutions prévisibles et perspectives d'avenir

Compte tenu de la poursuite de la pandémie COVID-19, de la crise sanitaire et économique et du contexte global, le management ne se livrera donc à aucune projection sur son activité à venir.

Le groupe est faiblement exposé à la situation en Ukraine et compte tenu de l'évolution de la situation et du contexte économique global, le management ne se livrera à aucune projection.